COMMUNE DE CHAMPLOST

PROCES-VERBAL
du Conseil Municipal du 10 septembre 2026

Présents : SEILLIÉBERT Christophe, Maire, QUARTIER David, GUILLEMEAU Roland (Adjoints), ARMONGON Maryline, DELAGNEAU Aurélie, FLORIN Ingrid, HUP Damien, LAVAUD Estéban, LARBI Fabiola, LOUIS-SIDNEY Vanessa, PREVOST Yvette, ROUSSEAU Philippe, VERPEAUX Nicolas

Absents ayant donné pouvoir :
BOCAT-MONNET Christiane donne pouvoir à LARBI Fabiola
DEGRANGE François donne pouvoir à SEILLIÉBERT Christophe

Secrétaire de séance : VERPEAUX Nicolas

M. le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour, le point suivant :

- Demande de subvention au titre du « dispositif été 2026 » via EDF

Le Conseil vote, à l'unanimité POUR (15 voix).

Les conseillers n'ayant aucune observation à apporter au dernier compte-rendu, ils signent le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

2026/034_Demande de subvention au titre du « dispositif été 2026 » via EDF :

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu des services de la DSDEN un mail indiquant qu'un « dispositif été 2026 » a été mis en place par EDF permettant de rembourser les frais réels d'achat de matériel de rafraîchissement, jusqu'à 400 € par équipement, dans la limite de 10 équipements par établissement. En effet, les épisodes de forte chaleur ont particulièrement touché les élèves et les personnels accueillis dans nos écoles et nos établissements. Pour aider à équiper les locaux scolaires dans les meilleurs délais, EDF a mis en place, jusqu'à la fin de l'été, un dispositif de remboursement du matériel de rafraîchissement (« dispositif été 2026 »).

Sont concernés les brasseurs d'air et ventilateurs de plafond ou sur colonne, les brumisateurs, les climatiseurs fixes ou mobiles. Il est recommandé de privilégier les équipements fabriqués ou assemblés en Europe.

Ces équipements doivent être destinés aux espaces accueillant du public.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/035_Attributions subventions extérieures 2026 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 3 demandes de subventions d'associations, extérieures à la commune ont été reçues en Mairie, à savoir : AFM TELETHON, UNA Seignelay – Brienon – Bonnard – Bassou, CFA Nord de l'Yonne. Il rappelle qu'à l'accoutumée, la commune a tendance à aider les associations qui œuvre dans la commune et/ou établissements scolaires où des enfants de la commune sont scolarisées et qui en font la demande. Les montants sont discutés et votés par le conseil au cas par cas.

Il le regrette mais explique que la commune ne peut hélas pas donner à toutes les associations aussi louables soient elles.

ASSOCIATIONS EXTERIEURES	VOTES			
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	MONTANT
CFA Nord Yonne	/	15	/	0 €
UNA Seignelay – Brienon	/	15	/	0 €
AFM Téléthon	/	15	/	0 €

Le Conseil a voté.

2026/036_Décision Modificative n°1 :

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative sur le budget commune pour changement d'imputation budgétaire. Il sera donc retiré 1 797€ du c/21848 pour les transférer au c/2188.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/037_ONF_Etat d'assiette et destination des coupes de bois – parcelle 6 :

M. le Maire présente aux conseillers la proposition d'état d'assiette de l'ONF qui a pour objet le martelage de la parcelle 6 et pour laquelle il convient de délibérer.

Le Conseil vote à l'unanimité POUR (15 voix).

2026/038 Modification règlement intérieur de la maison des associations :

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le règlement intérieur du fonctionnement de la maison des associations doit faire l'objet d'une délibération dès lors qu'une modification est apportée.
Il convient donc d'apporter les modifications nécessaires à ce règlement intérieur devenu vétuste.
Après modifications validées par l'ensemble du conseil municipal, il est donc proposé à son approbation.
Le Conseil vote à POUR (15 voix).

2026/039 Dénomination des rues des écarts :

Après discussions, ce point à l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure afin de permettre un examen complémentaire du dossier.
Le Conseil vote à POUR (15 voix).

QUESTIONS DIVERSES

1. LAMPADAIRES ET ECLAIRAGE PUBLIC :

Des problèmes d'éclairage liés au dysfonctionnement de l'armoire électrique située rue du Moulin ont occasionné quelques jours sans lumière ainsi qu'un problème d'horloge astronomique. Une future inspection permettra d'établir un diagnostic précis. Une contractualisation a été formalisée avec une entreprise pour la vérification des ampoules avec quatre passages prévus en, février, mai, septembre et novembre. Par ailleurs, une réflexion et une analyse autour des consommations électriques est à prévoir pour réduire les coûts, en passant peut-être par la concurrence.

2. FOOTBALL A CHAMPLOST :

Une équipe de football masculine vétéran et féminine de Neuvy Sautour souhaite réaliser ses entraînements (ou du moins une partie) sur le stade de Champlost.
Le conseil valide cette option et une convention doit être signée.

3. PORTAGE DE LIVRES A DOMICILE :

La responsable de la bibliothèque a proposé un nouveau service consistant à déposer des livres pour les malades et les invalides. Le conseil a approuvé.

4. BOITES A LIVRES :

Il a été suggéré au conseil par l'intermédiaire de Panneaupocket d'installer une boîte à livres, permettant de disposer des ouvrages en libre échange. Le conseil est favorable à l'idée même s'il faut désormais en définir plus précisément les modalités (où placer ladite boîte, et quelle forme lui donner).

5. PYRACANTHA :

Le maire propose de déraciner les pyracantha plantés sur le monument aux morts ainsi que sur la place du 14 juillet, compte tenu des difficultés d'entretien importantes notamment en raison de leur croissance dense et de la présence de longues épines pouvant constituer un danger pour les agents chargés de leur taille ainsi que pour les usagers circulant à proximité.
Le conseil a approuvé.

6. VENTE DIVERSES :

Il a été proposé par le maire de vendre une partie du mobilier d'école (pupitre une et deux places), des plaques de béton, et le tracteur-tondeuse de la mairie. Le conseil a approuvé, et va mettre en place la vente par le biais du site « Leboncoin.fr »

7. GAZETTE :

Le maire propose la remise en place d'une gazette pour cette automne, portée par la commission communication.
Le conseil approuve.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h05.

Vu par nous, Christophe SEILLIÉBERT, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 17 septembre 2026, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

Le Maire,
Christophe SEILLIÉBERT

